

Niveau :	MASTER					Année
Domaine :	DROIT-ECONOMIE-GESTION					M1
Mention :	Monnaie, banque, finance, assurance					
Parcours :	Banque Patrimoine Assurance					
Volume horaire étudiant :	409 h	82 h	h	h	140 h	491 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de la formation M1	Scolarité – secrétariat pédagogique
Ludovic DESMEDT Professeur - Bureau 410 PEG ☎ 03.80.39.54.38 ludovic.desmedt@u-bourgogne.fr	Cécile de THY Secrétariat pédagogique - Bureau 305 PEG ☎ 03.80.39.54.31 cecile.de-thy@u-bourgogne.fr
Composante de rattachement :	UFR Droit, Sciences économique et politique

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Ce diplôme a pour objectif de former des professionnels dans le domaine de la banque, du patrimoine et des assurances en prenant en compte la pluridisciplinarité de cette spécialité, à la fois économique et juridique. Le Master Monnaie, banque, finance, assurance, dans son parcours **Banque Patrimoine Assurance**, est une formation qui offre des enseignements de l'UFR de Droit et de Sciences Economique et Politique. Elle vise à développer les potentiels d'analyse et de traitement des informations dans le domaine de la gestion patrimoniale et de l'étude des systèmes bancaires.

La première année a pour objet d'apporter les outils d'analyse économique traditionnels et des enseignements en droit commercial et financier. En outre, des connaissances plus spécifiques sont apportées en analyse financière ainsi que dans le domaine bancaire et financier.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

A l'issue de la première année, la mention offre des parcours sélectifs en alternance et la possibilité d'intégrer d'autres formations en s'appuyant sur les disciplines propres à la mention.

A l'issue du M2 Banque Patrimoine Assurance, la formation doit permettre une insertion dans le milieu de la banque, de l'assurance et de la gestion de patrimoine. Les métiers visés sont, par exemple, des postes de conseiller en gestion de patrimoine, de conseiller clientèle de professionnels, des postes d'encadrement dans les principaux segments de la banque de détail, les métiers de la bancassurance... L'adaptabilité attendue des étudiants formés, jointe à des perspectives de renouvellement des cadres dans ces secteurs dans les années à venir, devrait permettre une promotion rapide tant dans les directions d'agences que dans les structures centrales et régionales.

D'autres M2 sont accessibles, au sein de l'Université de Bourgogne ou dans d'autres universités, selon les objectifs des étudiants.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

La formation de cette mention de master est conçue pour développer les capacités d'analyse afin de saisir l'ensemble des enjeux économiques et juridiques. Cette mention a pour but de valider les compétences techniques relatives à la relation client, aux mécanismes de financement qu'impliquent certains choix d'investissement et aux mécanismes d'assurances nécessaires pour couvrir certains risques.

La mention accorde une place importante aux enseignements juridiques.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

L'année M1 est une année de préparation aux professions dans le domaine bancaire, de l'assurance et de la gestion de patrimoine. A l'issue de cette année, l'étudiant devra notamment comprendre les mécanismes fondamentaux utilisés dans les banques et sur les marchés financiers ; connaître l'environnement réglementaire et les principes juridiques nécessaires à la gestion de patrimoine ; avoir des connaissances du secteur et de la théorie des assurances ; analyser les niveaux de rentabilité et de risque d'une entreprise ; apprécier les choix d'investissements selon différents modes de financement...

La formation aux langues étrangères est centrée sur l'anglais et elle s'appuie sur une formation en M1 complétée par des parties de cours et des conférences assurées en anglais, par la fourniture de documents en anglais.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ Pré-requis M1 :

Le parcours est ouvert aux étudiants titulaires d'une Licence Mention Economie, Droit, Gestion ou Economie-Gestion. Peuvent candidater également les étudiants titulaires d'un DCG. Le jury d'admissibilité appréciera la qualité du dossier sur l'ensemble du parcours universitaire ainsi que les résultats dans les matières de la spécialité. Des compétences spécifiques (stage, alternance, mémoire...) seront également appréciées.

Le dossier de candidature se réalise en ligne sur la plateforme nationale "Mon Master" (<https://www.monmaster.gouv.fr>) avec les informations personnelles et vœux de candidature, auquel seront joints : un CV, une lettre de motivation, les relevés de notes de chaque année universitaire depuis le baccalauréat inclus (le relevé de notes du DCG le cas échéant) et l'indication de deux personnes pouvant être contactées pour référence (nom, prénom, statut, affiliation, adresse électronique).

Les étudiants relevant de la formation continue doivent s'adresser Service Commun de Formations Continue et par Alternance de l'Université de Bourgogne – SEFCA (03.80.39.51.80).

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours

L'année M1 de la mention Monnaie, Banque, Finance, Assurance parcours *Banque, Patrimoine, Assurance* est constituée de 10 UE :

- 2 UE consacrées aux Fondements juridiques (au premier semestre et au second semestre).
- 2 UE consacrées au Patrimoine et à l'Assurance (semestres 1 et 2),
- 4 UE consacrées à la Banque et à l'Assurance, à la Communication et à l'Analyse financière, à l'Environnement économique et financier
- 1 UE consacrée au Droit et à l'économie du financement
- 1 UE Découverte/spécialisation. L'unité *Projet* comporte soit un stage d'un mois minimum au moment des vacances de printemps, soit un mémoire d'initiation à la recherche.

Les étudiants peuvent choisir de faire un stage long dans le cadre de l'Unité d'Expérience Professionnelle : l'UEP consiste en un stage de 4 à 6 mois dans une entreprise dans le cadre d'une convention tripartite entre l'étudiant, cette entreprise et l'Université de Bourgogne. Le programme d'activité et de formation de l'Unité d'Expérience Professionnelle est défini conjointement par l'entreprise et le responsable de la mention. L'Unité d'Expérience Professionnelle vaut équivalence de tout ou partie du second semestre sous les conditions précisées par la commission pédagogique. Cette équivalence proposée par la commission pédagogique est valable uniquement pour l'année universitaire en cours.

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

La formation se déroule sur une année universitaire. Les enseignements s'effectuent entre la date de rentrée universitaire et les vacances de printemps (le stage débutant à cette période).

SEMESTRE 1								
Intitulé et nature des UE								
UE1 – Fondements juridiques 1	CM	TD	Total	ECTS	Type examen	Coeff CT	Coeff CC	Total Coeff
Droit commercial 1 :-Droit du commerce électronique et du numérique	33h		33h		CT	2		2
Droit fiscal des affaires 1	33h	15h	48h		CT – CC	2	2	4
TOTAL UE1	66h	15h	81h	6		4	2	6
UE2 – Droit et économie du financement	CM	TD	Total	ECTS	Type examen	Coeff CT	Coeff CC	Total Coeff
Droit bancaire	33h		33h		CT	4		4
Système bancaire et financier	12h		12h		CT	2		2
TOTAL UE2	45h		45h	6		6		6
UE3 – Communication et analyse financière	CM	TD	Total	ECTS	Type examen	Coeff CT	Coeff CC	Total Coeff
Anglais		15h	15h		CC		2	2
Analyse comptable et financière	24h	16h	40h		CC-CT	2	2	4
TOTAL UE3	24h	31h	55h	6		2	4	6
UE4 – Environnement économique et financier 1	CM	TD	Total	ECTS	Type examen	Coeff CT	Coeff CC	Total Coeff
Politique financière	12h	6h	18h		CT	3		3
Institutions et politiques publiques	24h		24h		CT	3		3
TOTAL UE4	36h	6h	42h	6		6		6
UE5 – Patrimoine et assurance	CM	TD	Total	ECTS	Type examen	Coeff CT	Coeff CC	Total Coeff
Politiques des banques centrales	24h		24h		CT	3		3
Ingénierie patrimoniale 1	20h		20h		CT	3		3
TOTAL UE5	44h		44h	6		6		6
Total Semestre 1	215h	52h	267h	30		24	6	30

SEMESTRE 2 ¹								
Intitulé et nature des UE								
UE6 - Fondements juridiques 2	CM	TD	Total	ECTS	Type examen	Coeff CT	Coeff CC	Total Coeff
Droit commercial 2 : entreprises en difficultés	33h		33h		CT	2		2
Droit fiscal des affaires 2	33h	15h	48h		CT-CC	2	2	4
TOTAL UE6	66h	15h	81h	6		4	2	6
UE7 – Environnement économique et financier 2	CM	TD	Total	ECTS	Type examen	Coeff CT	Coeff CC	Total Coeff
Economie des marchés financiers	24h		24h		CT	3		3
Histoire des marchés financiers	18h		18h		CT	3		3
TOTAL UE7	42h		42h	6		6		6
UE8 - Banque et Finance	CM	TD	Total	ECTS	Type examen	Coeff CT	Coeff CC	Total Coeff
Finance verte	12h		12h		CT	2		2
Economie des assurances	24h		24h		CT	4		4
TOTAL UE8	36h		36h	6		6		6
UE9 – Découverte / Spécialisation	CM	TD	Total	ECTS	Type examen	Coeff CT	Coeff CC	Total Coeff
Anglais		15h	15h		CC		1	1
Stage (1 mois minimum) OU Initiation à la recherche (mémoire) *					Ecrit et oral		5	5
TOTAL UE9		15h	15h	6			6	6
UE10 - Patrimoine et assurance	CM	TD	Total	ECTS	Type examen	Coeff CT	Coeff CC	Total Coeff
Droit des assurances	30h		30h		CT	3		3
Ingénierie patrimoniale 2	20h		20h		CT	3		3
TOTAL UE10	50h		50h	6		6		6
Total Semestre 2 (hors projet)	194h	30h	224h	30		22	8	30

* Les étudiants se destinant à la recherche rédigeront un dossier thématique

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université ;
< http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf >

● Examens : précisions

Une seule session d'examens est organisée pour chaque semestre.

● Modalités de contrôle des connaissances : précisions

Les épreuves peuvent être écrites ou orales, et les modalités peuvent être différentes à la première et à la seconde session. Certaines matières ou UE peuvent être évaluées par des travaux de synthèse donnant lieu à des dossiers réalisés soit individuellement soit en groupe, selon les modalités définies en début d'année par l'équipe pédagogique

La note de Stage ou Initiation à la recherche (UE9) est validée par l'évaluation d'un rapport de stage ou d'un mémoire.

Pour les étudiants ayant opté pour l'UEP : l'UEP est validée à l'issue de la soutenance d'un rapport de stage par un jury constitué notamment du tuteur pédagogique et du tuteur en l'entreprise. La note tient compte du déroulement du stage (pertinence et qualité du travail, niveau d'expertise, capacité d'intégration...), du rapport écrit rendu, et de la soutenance de ce rapport. Conformément aux équivalences proposées par la commission pédagogique, la note d'UEP s'applique aux UE concernées. Les équivalences proposées par la commission pédagogique sont valables uniquement pour l'année universitaire en cours.

● Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

COMPENSATION : une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Précisions :

● Régime général :

Les enseignements sont organisés sous la forme d'unités d'enseignements (UE) capitalisables. Le contrôle des aptitudes et des connaissances intervient selon des modalités qui combinent notation continue et examen final, sauf pour les étudiants salariés et assimilés qui peuvent demander à être dispensés du contrôle continu et se trouvent de ce fait soumis au régime spécial.

L'assiduité aux travaux dirigés est obligatoire.

Deux absences injustifiées par matière et par semestre font perdre le bénéfice du contrôle continu. Le candidat sera déclaré défaillant et aucun calcul de note ne sera fait pour la ou les sessions concernées.

● Régimes spéciaux :

1 – Régime spécial (sans travaux dirigés)

Les étudiants qui justifient être dans l'impossibilité de suivre régulièrement les séances de travaux dirigés peuvent demander à en être dispensés par le ou la vice-doyen(ne) chargé(e) de la pédagogie Masters. Cette demande doit en tout état de cause être formulée avant l'inscription aux examens. L'étudiant qui a passé un examen ne peut plus bénéficier du régime spécial.

Bénéficiaire de plein droit de ce régime sur simple présentation de justificatifs :

– Les salariés, les étudiants effectuant leur service national, les mères de famille ou les pères de famille élevant seuls un ou plusieurs enfants, les handicapés physiques, moteurs ou sensoriels, les sportifs de haut

niveau, les étudiants qui préparent en même temps un autre diplôme d'enseignement supérieur (sauf l'IEJ), les étudiants qui assument des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou la vie étudiante.

Le ou la vice doyen(ne) chargé(e) de la pédagogie Masters peut décider de soumettre au régime spécial un étudiant qui a eu plus de trois absences justifiées dans une matière de TD.

En ce qui concerne les matières qui sont accompagnées de TD, le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé sous la forme d'un examen écrit dans les mêmes conditions que celles prévues pour les examens du régime général. Pour les autres épreuves s'applique le régime général.

2 – Régime Erasmus -

Les étudiants partant un semestre dans une université étrangère, dans le cadre des échanges Erasmus – doivent valider ce semestre à l'étranger sur une base d'un minimum de 30 crédits européens. Le choix des matières doit correspondre au profil du Master et doit être agréé par les responsables de la filière et par le ou la vice-doyen(ne) de l'UFR DSEP responsable des relations internationales. L'autre semestre doit être validé selon le régime normal (ou, éventuellement, spécial).